

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Membres en exercice : 18      présents : 17      pouvoirs : 1      votants : 18  
Pour : 18      Abstentions : 0      Contre : 0

L'an deux mil vingt-six le 14 Octobre de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane TONELLE, suite à une convocation en date du 06 Octobre 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mme Sylvie PONCHAUX, Mr Alain YUX, Mme Charlène DUBOIS, Mr Yannick STERCKX, Mme Célinie HOCQ, Mr Jean Marie WIART, Mme Martine TALFER, Mr Thibault MIROIR, Mme Méline GODON, Mr Nicolas BACQUET, Mme Florence DABIN, Mme Hélène BERNARD, Mr Patrick LELOROUX, Mme Mélissa CARNEAUX, Mme Marie Pierre SILVAIN, Mr Mathieu HALLEN

Etaient absents et ont donné pouvoir : Mr Gilles CAUDRON à Mr Patrick LELOROUX

Etaient absents excusés :

Etait absent :

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PONCHAUX

**ETUDE DE DEVIS**

1° Toiture du Presbytère, une réactualisation du devis auprès de l'entreprise SAS Silvalu a été effectuée, il s'élève à 29 726.65 € TTC. Monsieur le Maire précise qu'une subvention de 6 000,00 € a été attribué par la CCOM.

Monsieur le Maire propose de lancer la commande et sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, et voté, les membres du Conseil à l'unanimité valident le devis et autorisent Monsieur le Maire à effectuer la commande.

Monsieur le Maire informe les membres qu'il faudra travailler sur le devenir du Presbytère, et charge la Commission gestion sécurité bâtiments communaux de commencer à y réfléchir. Monsieur le Maire demande à la commission de faire vérifier la toiture du patronage et de la tisanerie de la mairie.

2° Service Technique pour information sans décision

. Balayeuse fonctionnement manuel des Ets FUMERY 996.24 TTC

. Balayeuse aspirante des Ets FUMERY 1 955.14 € TTC

. Aspirateur de feuille autotracté des Ets FUMERY 1 525.00 € TTC

Monsieur le Maire informe les membres qu'une démonstration aura lieu et que les devis seront réétudiés lors de la prochaine réunion.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Le Maire, S.TONELLE

